

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00153

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA
PLAGNE- DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE - APPROBATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20210405-02021001530

DATE DE L'APPRECHAGE : 16 avril 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA
PLAGNE- DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE - APPROBATION**

Sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole, l'opération d'aménagement de la rue de la Plagne vise à désengorger le centre bourg de Saint-Paul-en-Jarez et à sécuriser la desserte de l'école primaire. La rue de la Plagne sera mise au gabarit dans sa partie existante et prolongée jusqu'à la Route Métropolitaine n°7 (ancienne RD7) à laquelle elle sera raccordée par la création d'un carrefour giratoire. Des poches de stationnement seront aménagées le long de la voie et le déploiement des réseaux secs et humides sera réalisé.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du 17 octobre au 07 novembre 2019 à la suite de laquelle il a été déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 21 février 2020.

Saint-Etienne-Métropole souhaite poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique par la réalisation de l'enquête parcellaire dont l'objet est, d'une part, de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet déclaré d'utilité publique et, d'autre part, d'identifier exactement leurs propriétaires ou ayants droit ainsi que les occupants.

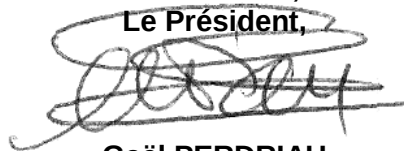
L'enquête parcellaire sera prescrite par la Préfecture sur la base du dossier ci-annexé qui comprend une notice, un état et un plan parcellaire.

Cette enquête parcellaire permettra d'aboutir à l'arrêté préfectoral qui déclarera cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet pour lesquelles aucun accord amiable n'aura été obtenu.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le dossier d'enquête parcellaire annexé à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Loire l'ouverture de l'enquête parcellaire puis le prononcé de l'arrêté de cessibilité,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

Gaël PERDRIAU